

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 Janvier 2017 à 20 Heures 00**

Etaients présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Gérard PINATTON, Hervé REY, Catherine PEJU, Michel CROIZER, Fabienne YAACOULI.

Démissionnaires : Muriel CHENOUEAU-GAUTIER, Michel SECOND

Absent : Jean MATHIEU

Secrétaire de séance : Véronique GILLOT.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

EARL DU CAMUS : Bernard CHAVEROT remercie Simon et Aurélie VIANNAY de leur présence pour expliquer leur demande de vive voix au conseil municipal. Ils informent le conseil de leur souhait d'acquérir la parcelle AO 145 située à Saint Martin dont la commune est propriétaire pour la création d'une retenue collinaire. Leur exploitation de production de fruits rouges manque souvent d'eau en été et ceci devient un vrai problème.

Ils proposent également d'échanger du terrain leur appartenant si la commune le souhaite.

Le conseil municipal ne se prononce pas dans l'immédiat et Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil de réfléchir à cette proposition.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA CCMDL : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la compétence Plan Local d'Urbanisme s'applique de plein droit à la nouvelle communauté de communes des Monts du Lyonnais à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes de l'EPCI représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Le conseil municipal décide de refuser le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes de Monts du Lyonnais (CCMDL)

AMENDES DE POLICE : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Montrottier a bénéficié de la somme de 5 154 euros pour le produit des amendes de police au titre de la répartition 2016. Le conseil s'engage à effectuer les travaux correspondant à cette subvention.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques et d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône), s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME, le SYDER a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Les communes qui le souhaitent pourront bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, de bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service qui fixe les engagements des deux parties.

Le coût est de 0,50 euros par habitant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDER pour le CEP.

RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire donne lecture du rapport du délégataire du service assainissement (SUEZ) de l'année 2015. On peut retenir que pour la station de Montrottier le service est intervenu 24 fois sur les pompes et a effectué également des travaux d'entretien.

On peut noter que la commune compte 437 abonnés à l'assainissement collectif, 33 983 m3 assujettis à l'assainissement, et 9,9 kms de réseau total assainissement.

Ce service effectue également des opérations de désobstructions (opérations permettant de rétablir le bon écoulement des eaux usées sur le réseau, sur les branchements et sur les avaloirs.

OUVERTURES DE CREDITS EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de créer des ouvertures de crédit (compte matériel) pour le règlement de factures en investissement avant le vote du budget. Le conseil donne son accord.

Travaux des Commissions :

- **Jeunes :**
 - Une sortie de ski est prévue à Chalmazel au mois de mars pour un coût de 40 euros par participant. (8 places)
- **Association :**
 - Mise en place d'une nouvelle activité de lutte le mardi et le jeudi.
- **Economique :**
 - Les Genêts : Loïc Parmentier, Architecte a rendu l'analyse à la SEMCODA, le dossier suit son cours.
 - L'acquisition du garage de Mme LAVAL peut être une opportunité à saisir.
- **Transport :**
 - Le travail va se poursuivre au sein de la nouvelle communauté de communes des Monts du Lyonnais.
- **Tourisme :**
 - Le circuit Randoland est en place. Les documents peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de la commune (www.montrottier.fr) ou mis à disposition en Mairie au prix de 2 euros.
- **Information :**
 - 15 familles étaient présentes à l'accueil des nouveaux arrivants sur 35 convocations envoyées.
- **Comice des 4 cantons :**
 - Pour cette édition il a été décidé de travailler avec les jeunes, voir avec la commission jeunes pour la mise en place.
- **Conseil Municipal des enfants :**
 - Il a été procédé à l'élection du nouveau conseil municipal d'enfants de la commune. 13 jeunes élus vont représenter la commune. Une première réunion est prévue le 11 février 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15
Prochain Conseil Municipal le jeudi 23 Mars 2017 à 20 heures